



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue au rez-de-chaussée du 871 boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet, le **mercredi 16 novembre 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Formant le quorum requis par la Loi.

Absent : Monsieur Benoit Proulx, maire de la ville de Saint-Joseph-du-Lac

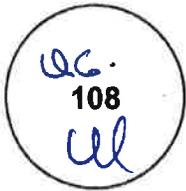
Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Alain Simoneau, directeur de police

Monsieur Denis Gravel préside la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 16 novembre 2016
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2016
3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**
 - 3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 novembre 2016 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04
4. **RÉSOLUTIONS**
 - 4.1 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunications P25
 - 4.2 Adjudication du contrat pour l'aménagement de l'accueil et d'espaces de bureaux
 - 4.3 Nomination de la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2017
 - 4.4 Nomination de la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2017
 - 4.5 Adoption du lieu et du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017
 - 4.6 Embauche de deux agents temporaires
5. **AVIS DE MOTION**
n/a
6. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
n/a
7. **RÈGLEMENTS**
n/a
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 9.1 Levée de la séance du 16 novembre 2016



2016-11-072

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-073

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 novembre 2016 totalisent un montant de 502 088,08 \$;

ATTENDU QUE les paiements effectués en vertu du règlement 2015-04 totalisent un montant de 178 496,72 \$ pour la période du 20 octobre au 16 novembre 2016;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer et des paiements effectués sans résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 novembre 2016 au montant de 502 088,08 \$.

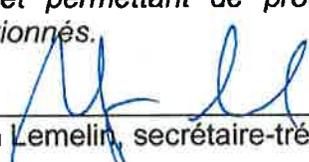
D'APPROUVER les paiements effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04 pour la période du 20 octobre au 16 novembre 2016 au montant de 178 496,72 \$.

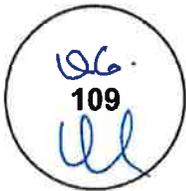
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-074

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier



4. RÉSOLUTIONS

4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACCESSOIRES POUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION P25

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunications P25 (Appel d'offres SP2016-009);

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Groupe CLR	Motorola Solutions	Bell Mobilité
Total 1 – radios portatives	104 127,50 \$	85 785,88 \$	105 483,42 \$
Total 2 – radios mobiles	71 160,90 \$	65 752,17 \$	66 273,90 \$
Total 3 – poste fixe	2 899,06 \$	2 737,08 \$	2 908,71 \$
Prix après taxes	178 187,46 \$	154 275,13 \$	174 666,03 \$
Statut	Conforme	Conforme	Conforme

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

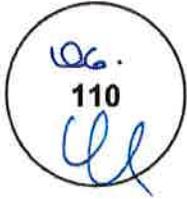
D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition d'équipements et d'accessoires pour le nouveau système de radiocommunications P25 à Motorola Solutions, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 154 275,13 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2016-009, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser les représentants de la Régie à signer le contrat à intervenir pour la location d'une infrastructure de radiocommunication P25 sous forme de temps d'ondes et de services, suivant les documents d'appel d'offres SP2016-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET D'ESPACES DE BUREAUX (APPEL D'OFFRES SP2016-011)

CONSIDÉRANT que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'aménagement de l'accueil et d'espaces de bureaux (Appel d'offres SP2016-011);

2016-11-075



CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues :

	Construction J. Michel Inc.	Désaulniers Construction Inc.
Travaux A (accueil, bureaux gendarmerie, bureaux socio-com et papeterie) Prix après taxes	68 226,17 \$	72 980.39 \$
Statut	Conforme	Conforme

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'ACCORDER le contrat pour l'aménagement de l'accueil et d'espaces de bureaux à Construction J. Michel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 68 226,17 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres SP2016-011.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-076

4.3 NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES POUR 2017

CONSIDÉRANT que le décret ministériel daté du 13 juin 2015 a créé la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et prévu que les municipalités de Ville de Deux-Montagnes, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Municipalité de Pointe-Calumet et Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en devenaient membres;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes est formé d'un délégué par municipalité nommé en vertu d'une résolution dûment adoptée par son conseil d'administration, soit monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes, madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet, et monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;



2016-11-077

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu de l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes de procéder à la nomination de la présidence de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la présidence actuelle vient à échéance le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Denis Gravel

DE NOMMER madame Sonia Paulus à la présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour un terme d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES POUR 2017

CONSIDÉRANT que le décret ministériel daté du 13 juin 2015 a créé la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et prévu que les municipalités de Ville de Deux-Montagnes, Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Municipalité de Pointe-Calumet et Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en devenaient membres;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes est formé d'un délégué par municipalité nommé en vertu d'une résolution dûment adoptée par son conseil d'administration, soit monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes, madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, monsieur Denis Gravel, maire de la municipalité de Pointe-Calumet, et monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu de l'article 468.17 de la Loi sur les cités et villes de procéder à la nomination de la vice-présidence de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la vice-présidence actuelle vient à échéance le 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

DE NOMMER monsieur Denis Gravel à la vice-présidence du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour un terme d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-078



4.5 ADOPTION DU LIEU ET DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu de l'article 318 et 319 de la Loi sur les cités et villes que le conseil identifie le lieu où se tiendront les séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT qu'il est requis en vertu des articles 318 et 320 de la Loi sur les cités et villes que le greffier donne un avis public du contenu du calendrier et du lieu des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes pour 2017, qui se tiendront les mercredis à 19h30 à l'Hôtel de ville, 3000 chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0:

18 janvier	16 août
15 février	20 septembre
15 mars	18 octobre
19 avril	15 novembre
17 mai	20 décembre
21 juin	

2016-11-079

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 EMBAUCHE DE DEUX AGENTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur, M. Alain Simoneau;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'ENGAGER les personnes suivantes à titre d'agents temporaires:

Mérodie Bujold (à compter du 9 novembre 2016)

Nicolas Boivin (à compter du 15 novembre 2016)

2016-11-080

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

n/a

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

QU'à 19h50, la séance soit levée.

2016-11-081

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Monsieur Denis Gravel
Président


Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier